



Législature 2021-2026

Message no 51 du Conseil communal au Conseil général
du 21 mai 2025

(La version française du message fait foi)

Courtepin - Demande de crédit de CHF 160'000.00 en vue de l'assainissement de la toiture, pose de panneaux solaires et installation d'une ligne de vie obligatoire de Festisport

1. Introduction et objet du message

Dans le cadre de la réparation de la fuite sur la toiture de Festisport, il est nécessaire de démonter les panneaux solaires existants pour permettre l'assainissement de la toiture. Ces panneaux, aussi anciens que la halle elle-même, suscitent une réflexion sur leur remplacement par des panneaux solaires de nouvelle génération.

Le projet prévoit les investissements suivants :

- Installation de panneaux solaires de nouvelle génération : CHF 150'000.-
- Raccordement électrique AC : CHF 10'000.-
- Subvention prévue environ CHF 20'000.-

Le coût de dépose et repose des anciens panneaux solaires pour permettre la réparation de la toiture est de : CHF 95'000.-

Bien que cet investissement soit un coût non négligeable, il présente des avantages significatifs :

- Efficacité énergétique : *Les panneaux modernes sont plus performants, offrant une meilleure production d'énergie. Gain estimé pour le surplus de panneaux est de 59'000 Wc environ CHF 7'000.-/an*
- Durabilité : *Ils ont une durée de vie entre 25 et 30 ans et une résistance accrue aux conditions climatiques.*
- Rentabilité : *L'investissement peut être rentabilisé sur le long terme grâce aux économies d'énergie générées. Les coûts d'entretien sont identiques pour une plus grosse production.*

Les anciens panneaux solaires installés en 2011 sont inclus dans la valeur du bâtiment Festisport. À titre d'information, leur valeur d'acquisition est de CHF 459'324.-, amortie sur une période de 33 ans, identique à celle du bâtiment. À ce jour, il reste un montant de CHF 264'459.- inscrite au bilan du 31.12.2024. Un amortissement extraordinaire devra être effectué dans les comptes de fonctionnement pour l'exercice 2025.

2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit de CHF 160'000.- pour la réalisation de ce projet.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 14 avril 2025.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat